



# Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants  
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Encadrant technique d'insertion

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	1/40



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Encadrant technique d'insertion**

**Sigle du titre professionnel : ETI**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 332t - Aide, conseil, orientation, assistance sociale, éducateur-**

**Code(s) ROME : K1203**

**Formacode : 44569, 44061, 44092**

**Date de l'arrêté : 18/07/2019**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 27/07/2019**

**Date d'effet de l'arrêté : 08/11/2019**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	3/40

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	4/40

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ETI

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	00 h 45 min	La mise en situation professionnelle se présente sous la forme d'une animation de séance d'apprentissage. En amont de la date prévue pour la mise en situation, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance. Ce dossier, de 4 à 6 pages, est remis au jury le jour de l'épreuve, avant l'animation de la séance d'apprentissage.  Il contient : 1. L'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage ; 2. Les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation ; 3. Les objectifs pédagogiques de la séance ; 4. Les critères d'évaluation ; 5. Le scénario pédagogique de la séance avec indication des contenus et des méthodes pédagogiques mises en œuvre ; 6. Les difficultés d'apprentissage possibles et les solutions pour y remédier ; 7. La liste des ressources matérielles et pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance ; 8. Les modalités et outils d'évaluation prévus.  Pendant 45 minutes, le candidat anime la séance devant le jury avec deux apprenants.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	00 h 45 min	Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en trois temps :  1. Le candidat prépare la présentation orale de son analyse de pratique (10 minutes). 2. Puis le candidat présente oralement son analyse de pratique (5 minutes).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	5/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			3. Le jury le questionne ensuite (30 minutes) : - sur sa prestation et sur le dossier de préparation de la séance ; - sur sa pratique de préparation et d'animation de séances d'apprentissage dans la structure dans laquelle il a exercé ou réalisé sa période en entreprise ; - sur sa pratique et sa connaissance de l'évaluation des acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>	Sans objet		Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul>	Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion Organiser une activité de production en structure d'insertion Gérer une activité de production dans une structure d'insertion Encadrer une équipe de salariés en insertion Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés	00 h 45 min	Le questionnement est réalisé avant ou après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. Il s'appuie sur le dossier en deux parties, réalisé en amont et se déroule en deux temps :  <b>Temps 1 relatif à la première partie du dossier du candidat consacrée à l'activité 1 (25 minutes) :</b>  En introduction, le candidat présente oralement le contexte (type de structure, nature de l'activité de production, public). Il décrit succinctement le rôle de l'ETI dans l'organisation et la gestion de production, l'encadrement et l'animation d'équipe et sa contribution à la relation client (5 minutes).  Le jury le questionne ensuite à partir de sa présentation écrite et orale (20 minutes).  <b>Temps 2 relatif à la deuxième partie du dossier du candidat consacrée à l'activité 2 (20 minutes) :</b>  En introduction, si besoin, le candidat présente oralement le contexte. Il présente par ailleurs le rôle de l'ETI dans la participation à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des salariés en insertion (5 minutes).  Puis le jury le questionne à partir de sa présentation écrite et orale (15 minutes).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	6/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et la connaissance de ses contextes d'exercice par le candidat.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 45 min	

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Compte tenu de la multiplicité des secteurs professionnels pouvant servir de support à l'activité de l'encadrant technique d'insertion (bâtiment, gros-œuvre ou second œuvre, entretien d'espaces verts, entretien de locaux, maraîchage, déménagement, restauration, montage...), le plateau technique nécessaire à la mise en œuvre de la mise en situation professionnelle de l'épreuve de synthèse ne peut pas être décrit a priori.

Le centre organisateur, en lien avec le candidat, définit les modalités de la mise en situation visant à l'animation d'une séance d'apprentissage dont la durée est de 45 min.

Les modalités sont les suivantes : lieu de la mise en situation, date de la mise en situation et date de la session, caractère de la mise en situation (réelle en structure d'insertion ou reconstituée), activité support à la séance d'apprentissage, description des moyens matériels utiles pour sa réalisation.

La mise en situation peut être réalisée en situation réelle ou reconstituée dans une structure d'insertion ou au centre organisateur.

**En situation réelle dans une structure d'insertion :**

Local, atelier ou chantier de la structure avec laquelle le centre organisateur établit une convention pour le déroulement de la session.

**En situation reconstituée dans le centre organisateur :**

Espaces réunissant les conditions matérielles pour le déroulement de la session.

Le centre informe la DIRECCTE par écrit des dates et lieu de l'épreuve 8 jours avant l'épreuve.

Le plateau technique varie en fonction du secteur d'activité du candidat. Il doit être en conformité avec les modalités définies en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	7/40



**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

En amont de la session, le candidat rédige un dossier en deux parties, comprenant entre 18 et 22 pages hors annexes (8 pages maximum). Il s'appuie sur des situations rencontrées pendant son parcours professionnel ou durant les périodes réalisées en entreprise.

**Partie 1 relative à l'activité 1 (10 à 12 pages maximum hors annexes) :**

Le candidat :

- présente le contexte (type de structure, projet d'insertion, secteur d'activité, nature des prestations, public) ;
- décrit sa participation au développement ou à l'entretien de la relation client ;
- décrit, à partir d'un exemple précis d'activité de production, les modalités mises en œuvre par l'ETI pour l'organisation et la gestion de la production en précisant la nature de sa contribution ;
- indique les éléments importants à prendre en compte par un ETI dans l'encadrement d'une équipe de salariés en insertion. Il précise notamment :
  - a. Les actions mises en œuvre par l'ETI pour faire respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité ;
  - b. La démarche utilisée pour organiser les plannings et répartir le travail ;
  - c. Les stratégies et techniques mises en œuvre pour encadrer l'équipe de salariés en insertion ;
  - d. Les stratégies mises en œuvre pour gérer les situations conflictuelles à travers une situation rencontrée ou observée.

Le candidat fournit en annexes des exemples d'outils numériques utilisés pour organiser et gérer la production et un exemple de planning à titre d'illustration.

**Partie 2 relative à l'activité 2 : (8 à 10 pages maximum hors annexes) :**

Le candidat :

- donne, si besoin, des éléments de contexte (type de structure, projet d'insertion, secteur d'activité, nature des prestations, public) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	8/40

- décrit la procédure d'accueil et d'intégration de la structure. Le candidat en analyse les points forts et axes de progrès. Il identifie les actions de l'ETI pendant cette phase et en précise les effets attendus ;
- analyse sa contribution à l'accompagnement et au suivi d'une équipe de salariés dans leur parcours d'insertion. Il présente :
  - a) sa représentation de l'accompagnement et des limites de l'intervention de l'ETI ;
  - b) des exemples d'atouts et de freins des publics accompagnés, en indiquant la manière dont il les a détectés ;
  - c) deux exemples d'accompagnement illustrant les actes professionnels qui lui ont permis d'accompagner les personnes dans la prise de conscience de leurs atouts et de leurs freins à l'insertion ainsi que les pistes d'évolution identifiées.

Le candidat fournit en annexe une cartographie des acteurs du territoire (structures et professionnels) en les reliant aux besoins des salariés.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Mise en situation professionnelle : après obtention de sa recevabilité, le candidat prend contact avec le centre organisateur pour définir les modalités de la mise situation professionnelle.

Le candidat remet obligatoirement aux jurys le dossier de préparation de la séance d'apprentissage, le jour de la mise en situation professionnelle.

Le candidat remet obligatoirement au responsable de session le dossier en deux parties consacré aux activités 1 et 2 et le dossier professionnel, le jour du questionnement à partir de production(s).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	9/40

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion</b>					
Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion	<p>Les attentes et besoins des clients sont identifiés</p> <p>L'offre de services, les activités et réalisations sont valorisées</p> <p>Les conseils sur les produits et services, matières et matériaux sont adaptés</p> <p>Les informations sur les réglementations et les conditions de réalisation de la prestation sont pertinentes</p> <p>Les évolutions techniques des produits et services sont connues.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organiser une activité de production en structure d'insertion	<p>L'analyse de la commande est pertinente</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont prises en compte</p> <p>Les procédures internes d'organisation et de gestion sont respectées</p> <p>Les besoins et capacités des salariés sont considérés</p> <p>Les moyens et capacités de la structure sont évalués et pris en compte</p> <p>Les outils numériques d'organisation de la production sont appropriés</p> <p>Les moyens humains planifiés sont adaptés</p> <p>Les matériels et les matières à utiliser sont identifiés</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gérer une activité de production dans une structure d'insertion	<p>Les conditions d'hygiène et de sécurité sont prises en compte</p> <p>Les normes techniques sont respectées</p> <p>Les méthodes et les outils numériques de gestion sont adaptés à la production</p> <p>Le suivi de la progression de la production est réalisé à l'aide d'outils numériques</p> <p>Les plannings sont ajustés en fonction des aléas</p> <p>La pratique est analysée pour la faire évoluer</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	10/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Encadrer une équipe de salariés en insertion	<p>Les techniques de communication et de management sont pertinentes</p> <p>Le respect des comportements attendus et des règles d'hygiène et de sécurité est vérifié</p> <p>Les plannings sont organisés et le travail est distribué en s'appuyant sur les aptitudes et besoins des salariés en insertion</p> <p>Les situations conflictuelles sont gérées</p> <p>La pratique est analysée en vue de la faire évoluer</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion</b>					
Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion	<p>La procédure d'accueil et d'intégration de la structure est connue et respectée</p> <p>Les informations sur les conditions, l'organisation du travail et les règles à respecter sont pertinentes</p> <p>La posture de l'encadrant technique d'insertion favorise la relation</p> <p>Les informations nécessaires à l'accompagnement sont identifiées et formalisées</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion	<p>Les principes éthiques de la relation d'accompagnement sont connus et respectés</p> <p>Les atouts et les freins sont repérés et leur prise de conscience est accompagnée</p> <p>Les limites d'intervention de l'encadrant technique d'insertion sont respectées</p> <p>Des pistes d'évolution sont définies avec les salariés</p> <p>L'action de l'ETI est adaptée dans les situations d'urgence</p> <p>Les professionnels et dispositifs adaptés aux besoins des salariés sont identifiés et les informations sont communiquées aux salariés en insertion</p> <p>Les évolutions des compétences et comportements professionnels sont repérées</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	11/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés	<p>Les rôles et missions des partenaires internes et externes sont connus</p> <p>Les limites d'intervention de l'ETI sont connues</p> <p>Les informations pertinentes à transmettre sont identifiées et transmises aux acteurs impliqués dans le parcours d'insertion</p> <p>Les informations sont formalisées à l'aide d'outils numériques et transmises aux acteurs concernés</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion</b>					
Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production	<p>Les besoins d'apprentissage des salariés sont identifiés</p> <p>Les tâches à effectuer sont analysées et décomposées en savoirs, savoir-faire et comportements professionnels attendus</p> <p>Les prérequis et les acquis sont identifiés</p> <p>Les contenus sont déclinés en progression pédagogique facilitant les apprentissages</p> <p>Les objectifs et les méthodes pédagogiques sont pertinents</p> <p>Les ressources matérielles et pédagogiques sont adaptées à la séance et au public</p> <p>Les situations d'évaluation sont adaptées aux apprentissages de la séance</p> <p>Les difficultés d'apprentissage sont anticipées et des remédiations sont prévues</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production	<p>Les équipements et ressources nécessaires au déroulement de la séance sont installés et mis à disposition</p> <p>La séance et les règles d'hygiène et de sécurité sont présentées</p> <p>Le scénario pédagogique est adapté si besoin</p> <p>Les représentations et acquis des salariés en insertion sont pris en compte</p> <p>La posture de l'encadrant technique d'insertion favorise l'autonomie et l'acquisition des apprentissages</p> <p>Les difficultés d'apprentissage sont identifiées et des remédiations sont proposées</p> <p>Les évaluations prévues sont réalisées</p> <p>La pratique est analysée pour la faire évoluer</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	12/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	Différents types, modalités et outils d'évaluation et leurs conditions de réalisation sont mis en œuvre La restitution des résultats permet aux apprenants de repérer leurs acquis et leurs axes de progrès Les résultats des évaluations sont formalisés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	13/40

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre les mesures de prévention, respecter et faire respecter les règles santé et sécurité au travail	Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
	Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
	Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion
	Encadrer une équipe de salariés en insertion
	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion
	Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
	Organiser une activité de production en structure d'insertion
	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
	Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés
	Analyser et évaluer ses pratiques professionnelles
Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion	
Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production	
Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion	
Encadrer une équipe de salariés en insertion	
Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion	
Gérer une activité de production dans une structure d'insertion	
Organiser une activité de production en structure d'insertion	
Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production	
Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés	
Utiliser des outils numériques dans sa pratique professionnelle	
	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
	Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
	Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion
	Encadrer une équipe de salariés en insertion
	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion
	Gérer une activité de production dans une structure d'insertion

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	14/40

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Organiser une activité de production en structure d'insertion
	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
	Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés
Assurer une veille informationnelle	Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
	Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
	Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
	Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion
	Encadrer une équipe de salariés en insertion
	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion
	Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
	Organiser une activité de production en structure d'insertion
	Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
	Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ETI

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :** 02 h 35 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance de la production écrite du candidat et prépare les questions à lui poser. Le jury reçoit ensuite le candidat en entretien.

La présence du jury est obligatoire pendant toute la durée de la mise en situation avec les apprenants. Il observe un seul candidat à la fois. Il n'intervient pas dans les échanges entre le candidat et les apprenants.

La présence du jury n'est pas requise pendant les temps de préparation du candidat avant le début de la mise en situation et au moment où le candidat prépare son analyse de pratique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	15/40



**4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

**5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	16/40



# REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Encadrant technique d'insertion

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	17/40



## CCP

### Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session</b>	Encadrer une équipe de salariés en insertion Organiser une activité de production en structure d'insertion Gérer une activité de production dans une structure d'insertion Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion	00 h 45 min	L'épreuve se déroule en deux temps :  1. Présentation orale par le candidat de son dossier consacré à l'activité 1 (5 minutes). En introduction, le candidat présente oralement le contexte (type de structure, nature de l'activité de production, public). Puis il décrit succinctement le rôle de l'ETI dans l'organisation et la gestion de production, l'encadrement et l'animation d'équipe et sa contribution à la relation client.  2. Questionnement par le jury à partir de la présentation écrite et orale (40 minutes).
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 45 min	

#### Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat réalise une production relative aux compétences de l'activité « Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion. »

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	19/40

Ce document comprend entre 10 et 12 pages (maximum hors annexes). A partir d'une activité de production qu'il a contribué à mettre en œuvre dans son parcours professionnel ou durant les périodes réalisées en entreprise, le candidat :

- présente le contexte (type de structure, projet d'insertion, secteur d'activité, nature des prestations, public) ;
- décrit sa participation au développement ou à l'entretien de la relation client ;
- décrit, à partir d'un exemple précis d'activité de production, les modalités mises en œuvre par l'ETI pour l'organisation et la gestion de la production en précisant la nature de sa contribution.
- indique les éléments importants à prendre en compte par un ETI dans l'encadrement d'une équipe de salariés en insertion.

Il précise notamment :

- a. Les actions mises en œuvre par l'ETI pour faire respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité ;
- b. La démarche utilisée pour organiser les plannings et répartir le travail ;
- c. Les stratégies et techniques mises en œuvre pour encadrer l'équipe de salariés en insertion ;
- d. Les stratégies mises en œuvre pour gérer les situations conflictuelles à travers une situation rencontrée ou observée.

Le candidat fournit en annexes des exemples d'outils numériques utilisés pour organiser et gérer la production et un exemple de planning à titre d'illustration.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	20/40

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance de la production écrite du candidat et prépare les questions à lui poser. Le jury reçoit ensuite le candidat en entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	21/40



## CCP

### Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session</b>	Travailler en équipe, en partenariat et en réseau avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion	00 h 45 min	L'épreuve se déroule en deux temps :  1. Présentation orale par le candidat de son dossier consacré à l'activité 2 (5 minutes) En introduction, le candidat présente oralement le contexte et le rôle de l'ETI dans la participation à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des salariés en insertion.  2. Questionnement par le jury à partir de la présentation écrite et orale (40 minutes).
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 45 min	

#### Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat réalise une production relative aux compétences de l'activité « Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi de salariés en insertion. »

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	23/40



Ce document comprend entre 8 et 10 pages (maximum hors annexes). A partir d'une activité de participation à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi de salariés en insertion qu'il a contribué à mettre en œuvre dans son parcours professionnel ou durant les périodes réalisées en entreprise, le candidat :

- Donne des éléments de contexte (type de structure, projet d'insertion, secteur d'activité, nature des prestations, public) ;
- décrit la procédure d'accueil et d'intégration de la structure. Le candidat en analyse les points forts et axes de progrès. Il identifie les actions de l'ETI pendant cette phase et en précise les effets attendus ;
- analyse sa contribution à l'accompagnement et au suivi d'une équipe de salariés dans leur parcours d'insertion. Il présente :
  - a) sa représentation de l'accompagnement et des limites de l'intervention de l'ETI ;
  - b) des exemples d'atouts et de freins des publics accompagnés, en indiquant la manière dont il les a détectés ;
  - c) deux exemples d'accompagnement illustrant les actes professionnels qui lui ont permis d'accompagner les personnes dans la prise de conscience de leurs atouts et de leurs freins à l'insertion ainsi que les pistes d'évolution identifiées.

Le candidat fournit en annexe une cartographie des acteurs du territoire (structures et professionnels) en les reliant aux besoins des salariés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	24/40

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance de la production écrite du candidat et prépare les questions à lui poser. Il reçoit ensuite le candidat en entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	25/40



## CCP

### Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production	00 h 45 min	La mise en situation professionnelle se présente sous la forme d'une animation de séance d'apprentissage. En amont de la date prévue pour la mise en situation, le candidat rédige un dossier de préparation de la séance. Ce dossier de 4 à 6 pages est remis au jury le jour de l'épreuve, avant l'animation de la séance d'apprentissage.  Il contient : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'intitulé de la tâche à réaliser, objet de la séance d'apprentissage ;</li> <li>2. Les savoirs, savoir-faire et comportements nécessaires à sa réalisation ;</li> <li>3. Les objectifs pédagogiques de la séance ;</li> <li>4. Les critères d'évaluation ;</li> <li>5. Le scénario pédagogique de la séance avec indication des contenus et des méthodes pédagogiques mises en œuvre ;</li> <li>6. Les difficultés d'apprentissage possibles et les solutions pour y remédier ;</li> <li>7. La liste des ressources matérielles et pédagogiques nécessaires pour l'animation de la séance ;</li> <li>8. Les modalités et outils d'évaluation prévus.</li> </ol> <p>Pendant 45 minutes, le candidat anime la séance devant le jury avec deux apprenants.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>	Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en	00 h 45 min	Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation, en trois temps :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	27/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	situation de production		1. Le candidat prépare la présentation orale de son analyse de pratique (10 minutes). 2. Le candidat présente oralement son analyse de pratique (5 minutes). 3. Le jury le questionne ensuite (30 minutes) : - sur sa prestation et sur le dossier de préparation de la séance ; - sur sa pratique de préparation et d'animation de séances d'apprentissage dans la structure dans laquelle il a exercé ou réalisé sa période en entreprise ; - sur sa pratique et sa connaissance de l'évaluation des acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 30 min	

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Compte tenu de la multiplicité des secteurs professionnels pouvant servir de support à l'activité de l'encadrant technique d'insertion (bâtiment, gros-œuvre ou second œuvre, entretien d'espaces verts, entretien de locaux, maraîchage, déménagement, restauration, montage...), le plateau technique nécessaire à la mise en œuvre de la mise en situation professionnelle de l'épreuve de synthèse ne peut pas être décrit a priori.

Le centre organisateur, en lien avec le candidat, définit les modalités de la mise en situation visant à l'animation d'une séance d'apprentissage dont la durée est de 45 min.

Les modalités sont les suivantes : lieu de la mise en situation, date de la mise en situation et date de la session, caractère de la mise en situation (réelle en structure d'insertion ou reconstituée) activité support à la séance d'apprentissage, description des moyens matériels utiles pour sa réalisation.

La mise en situation peut être réalisée en situation réelle ou reconstituée dans une structure d'insertion ou dans le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	28/40

**En situation réelle dans une structure d'insertion :**

Local, atelier ou chantier de la structure avec laquelle le centre organisateur établit une convention pour le déroulement de la session.

**En situation reconstituée dans le centre organisateur :**

Espaces réunissant les conditions matérielles pour le déroulement de la session.

Le centre informe la DIRECCTE par écrit des dates et lieu de l'épreuve 8 jours avant l'épreuve.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	29/40

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier de préparation de séance du candidat et prépare les questions à lui poser. Il reçoit ensuite le candidat en entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	30/40

## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

### Encadrant technique d'insertion

#### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	La mise en situation peut être réalisée en situation réelle ou reconstituée dans une structure d'insertion ou au centre organisateur.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	31/40



### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	A définir avec le candidat en fonction de la mise en situation professionnelle.	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Machines	1	A définir avec le candidat en fonction de la mise en situation professionnelle.	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Outils / Outillages	1	A définir avec le candidat en fonction de la mise en situation professionnelle.	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Équipements	1	1 table ou bureau	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	32/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
	3	Chaises	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Matières d'œuvre	2	Crayons	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
	3	Feuilles de papier	1	Pour la mise en situation, quel que soit le lieu où se déroule l'animation, les moyens matériels utiles pour sa réalisation doivent être en conformité avec les moyens matériels définis en amont par le centre organisateur, en lien avec le candidat.
Autres	2	Pour la mise en situation, deux personnes qui ne connaissent pas l'activité, objet de la séance d'apprentissage.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	33/40



## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Encadrant technique d'insertion est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Encadrant technique d'insertion Arrêté du 19/03/2013</b>		<b>Encadrant technique d'insertion Arrêté du 18/07/2019</b>	
CCP	Organiser et gérer une activité de production dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)	CCP	Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion
CCP	Participer à l'accompagnement socio professionnel et au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion	CCP	Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion
CCP	Faire acquérir des compétences et comportements professionnels en situation de production	CCP	Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	35/40



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETI	RE	TP-00448	05	27/07/2019	05/09/2019	37/40



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



